

Charte de l'utilisation d'Internet.

Approuvée par délibération du 25 octobre 2016.

La médiathèque a pour mission de favoriser l'accès à la culture et à l'information.

Matériel et tarification :

*La médiathèque possède actuellement 2 postes destinés au public, sur lesquels il est possible de consulter Internet. Un des 2 postes est prioritairement destiné à la recherche d'emploi (Espace Emploi).

*Le résultat des recherches peut être imprimé en noir et blanc gratuitement avec un maximum de 3 feuilles. Au-delà de ce nombre, les impressions noir et blanc seront facturées 5 centimes d'euros.

Toutes les impressions couleurs seront facturées, quant à elles, 10 centimes d'euros. L'impression de 10 CV couleur ou noir/blanc est gratuite, puis facturée ensuite.

*Une connexion au WIFI de la médiathèque est gratuite, sur la demande d'un mot de passe auprès du personnel. La délivrance d'un ticket permet pendant 1 mois de se connecter au WIFI.

*Les utilisateurs d'Internet sont tenus de respecter le règlement intérieur de la médiathèque affiché dans les locaux.

Les services proposés :

*La recherche documentaire

*Les forums de discussion (ou Newsgroups), messagerie msn, chats, jeux en ligne, commerce en ligne, création de pages web, messagerie électronique.

*L'utilisation de clés USB personnelles est autorisée, et ainsi le téléchargement de données et documents.

*La durée d'utilisation est d'une heure maximum. (Prolongation possible si personne n'a besoin du service après cette 1ère heure). Il n'y a aucun système de réservation.

*Les consultations d'Internet sont possibles aux horaires d'ouverture de la médiathèque. Dans certains cas (panne du matériel par exemple), les connexions seront impossibles. La médiathèque se charge d'en prévenir la population le plus tôt possible par un système d'affichage dans les locaux et à l'extérieur de la médiathèque.

La médiathèque propose l'utilisation de logiciels de bureautique (Word, Excel, Publisher...) préalablement installés.

Orientation des utilisateurs et assistance :

*Le personnel de la médiathèque compétent dans le domaine informatique se tient à la disposition des utilisateurs pour une assistance ponctuelle.

*La médiathèque dispose de logiciels de contrôle parental mais l'autodiscipline reste de rigueur, d'autant plus que les postes sont sous la surveillance directe des responsables et sont visibles de tous.

*Les enfants de moins de 12 ans doivent être **accompagnés d'un adulte**. La médiathèque estime que les parents doivent contrôler l'utilisation que font leurs enfants d'Internet. Les enfants âgés de 12 à 17 ans inclus doivent faire signer **une autorisation parentale** déchargeant la médiathèque de toutes responsabilités quant aux sites visités par les enfants.

Déontologie et légalité :

*La médiathèque n'est pas responsable de la qualité de l'information trouvée par les usagers sur Internet. Si la qualité est médiocre, l'utilisation d'autres sources documentaires, comme les livres proposés à la médiathèque, peut être judicieuse.

*La médiathèque interdit aux utilisateurs de nuire à l'intégrité d'un système informatique.

*La médiathèque interdit à ses usagers d'utiliser ses propres logiciels sur les stations de consultation ou de modifier en quoi que ce soit la configuration du poste.

*La médiathèque interdit aux usagers d'utiliser Internet pour nuire à autrui.

*L'utilisation d'Internet doit être conforme à la législation, notamment sur le droit d'auteur.

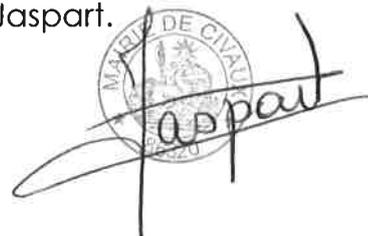
*Il n'est pas admis la consultation des sites contraires à la législation française, notamment ceux sur l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales.

*En cas de non respect de cette charte, la médiathèque peut décider de la perte immédiate du droit de consultation temporaire ou définitive.

A Civaux, le 25 octobre 2016.

Le Maire,

Hervé Jaspard.

A circular official stamp of the Municipality of Civaux is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The signature appears to read 'Jaspard'.